

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de quatre vingt cinq (85) élèves à former au cycle A de l'Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF), pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires d'une maîtrise en sciences économiques ou juridiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU :
 - * Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF) ;
 - Autres centres : Hauts Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|--|
| BANFORA | - BANFORA - SINDOU |
| BOBO-DIOULASSO | - BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE |
| DEDOUGOU | - DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA |
| DORI | - DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA |

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|---|
| FADA N'GOURMA | <ul style="list-style-type: none"> - FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA |
| GAOUA | <ul style="list-style-type: none"> - GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE |
| KAYA | <ul style="list-style-type: none"> - KAYA - BOULSA - KONGOUSSI |
| KOUDOUGOU | <ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO |
| MANGA | <ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI |
| OUAHIGOUYA | <ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO |
| TENKODOGO | <ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE |
| ZINIARE | <ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE |

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de cent (100) élèves à former au cycle B de l'Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF), pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU :
 - * Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF) ;
 - * Maison du Peuple.
 - Autres centres : Hauts Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|--|
| BANFORA | - BANFORA - SINDOU |
| BOBO-DIOULASSO | - BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE |
| DEDOUGOU | - DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA |
| DORI | - DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA |
| FADA N'GOURMA | - FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA |

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|---|
| GAOUA | <ul style="list-style-type: none"> - GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE |
| KAYA | <ul style="list-style-type: none"> - KAYA - BOULSA - KONGOUSSI |
| KOUDOUGOU | <ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO |
| MANGA | <ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI |
| OUAHIGOUYA | <ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO |
| TENKODOGO | <ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE |
| ZINIARE | <ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE |

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de cent (100) élèves à former au cycle C de l'Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF), pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du BEPC ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Stade du 04 août ;
: Pavillon soleil levant du SIAO.
 - Autres centres : Hauts Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|--|
| BANFORA | - BANFORA - SINDOU |
| BOBO-DIOULASSO | - BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE |
| DEDOUGOU | - DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA |
| DORI | - DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA |
| FADA N'GOURMA | - FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA |

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|---|
| GAOUA | <ul style="list-style-type: none"> - GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE |
| KAYA | <ul style="list-style-type: none"> - KAYA - BOULSA - KONGOUSSI |
| KOUDOUGOU | <ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO |
| MANGA | <ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI |
| OUAHIGOUYA | <ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO |
| TENKODOGO | <ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE |
| ZINIARE | <ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE |

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice -

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de dix (10) Elèves Contrôleurs des Douanes à former à l'Ecole Nationale des Douanes, pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la

sécurité sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;

- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Palais des sports de Ouaga 2000
 - Autres centres : Hauts Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|---|
| BANFORA | <ul style="list-style-type: none">- BANFORA- SINDOU |
| BOBO-DIOULASSO | <ul style="list-style-type: none">- BOBO-DIOULASSO- ORODARA- HOUNDE |
| DEDOUGOU | <ul style="list-style-type: none">- DEDOUGOU- NOUNA- TOUGAN- BOROMO- SOLENZO- TOMA |
| DORI | <ul style="list-style-type: none">- DORI- GOROM-GOROM- DJIBO- SEBBA |
| FADA N'GOURMA | <ul style="list-style-type: none">- FADA N'GOURMA- BOGANDE- DIAPAGA- GAYERI- PAMA |
| GAOUA | <ul style="list-style-type: none">- GAOUA- DIEBOUGOU- DANO- BATIE |
| KAYA | <ul style="list-style-type: none">- KAYA- BOULSA- KONGOUSSI |
| KOUDOUGOU | <ul style="list-style-type: none">- KOUDOUGOU- REO- SAPOUY- LEO |

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|---|
| MANGA | <ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI |
| OUAHIGOUYA | <ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO |
| TENKODOGO | <ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE |
| ZINIARE | <ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE |

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Le concours comporte trois (03) phases :

1% - Une phase écrite qui se déroule dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier.

La phase écrite consiste en un test de niveau et en un test psychotechnique.

Les deux cents (200) premiers sont retenus pour la phase sportive.

2% -Une phase sportive qui se déroule dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier.

La phase sportive consiste en :

- une course de vitesse :

- * 100 m pour les Hommes
- * 80 m pour les Femmes

- une course de demi- fond :

- * 1000 m pour les Hommes
- * 800 m pour les Femmes

Les épreuves sportives sont obligatoires et les dispenses ne sont pas acceptées quel qu'en soit le motif.

Une moyenne de note inférieure à 12/20 au niveau des épreuves sportives est éliminatoire.

Les épreuves écrites comptent pour 70% et les épreuves sportives pour 30%.

3% Visite médicale

Les quarante (40) premiers sont retenus pour la visite médicale d'incorporation.

L'admission définitive au concours n'est prononcée qu'après une visite médicale d'incorporation, un contrôle approfondi suivie d'une enquête de moralité.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de vingt et un (21) mois dont trois (03) mois de formation militaire.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux de déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice -

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de cinq (05) Elèves Inspecteurs des Douanes à former à l'Ecole Nationale des Douanes, pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires de la Maîtrise en Sciences Economiques ou Juridiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la

sécurité sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;

- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Palais des sports de Ouaga 2000
 - Autres centres : Hauts Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|---|
| BANFORA | <ul style="list-style-type: none">- BANFORA- SINDOU |
| BOBO-DIOULASSO | <ul style="list-style-type: none">- BOBO-DIOULASSO- ORODARA- HOUNDE |
| DEDOUGOU | <ul style="list-style-type: none">- DEDOUGOU- NOUNA- TOUGAN- BOROMO- SOLENZO- TOMA |
| DORI | <ul style="list-style-type: none">- DORI- GOROM-GOROM- DJIBO- SEBBA |
| FADA N'GOURMA | <ul style="list-style-type: none">- FADA N'GOURMA- BOGANDE- DIAPAGA- GAYERI- PAMA |
| GAOUA | <ul style="list-style-type: none">- GAOUA- DIEBOUGOU- DANO- BATIE |
| KAYA | <ul style="list-style-type: none">- KAYA- BOULSA- KONGOUSSI |

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|---|
| KOUDOUGOU | <ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO |
| MANGA | <ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI |
| OUAHIGOUYA | <ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO |
| TENKODOGO | <ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE |
| ZINIARE | <ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE |

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Le concours comporte trois (03) phases :

1% - Une phase écrite qui se déroule dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier.

La phase écrite consiste en un test de niveau et en un test psychotechnique.

Les cents (100) premiers sont retenus pour la phase sportive.

2% -Une phase sportive qui se déroule dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier.

La phase sportive consiste en :

- une course de vitesse :

- * 100 m pour les Hommes
- * 80 m pour les Femmes

- une course de demi- fond :

- * 1000 m pour les Hommes
- * 800 m pour les Femmes

Les épreuves sportives sont obligatoires et les dispenses ne sont pas acceptées quel qu'en soit le motif.

Une moyenne de note inférieure à 12/20 au niveau des épreuves sportives est éliminatoire.

Les épreuves écrites comptent pour 70% et les épreuves sportives pour 30%.

3% Visite médicale

Les vingt (20) premiers sont retenus pour la visite médicale d'incorporation.

L'admission définitive au concours n'est prononcée qu'après une visite médicale d'incorporation, un contrôle approfondi suivie d'une enquête de moralité.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de vingt et un (21) mois dont trois (03) mois de formation militaire.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux de déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de trente (30) élèves Adjoints techniques de la statistique à former à l'Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF), pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du Baccalauréat C, D, E ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - Ouagadougou : Pavillon soleil levant du SIAO
 - Autres centres : Hauts Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|--|
| BANFORA | - BANFORA - SINDOU |
| BOBO-DIOULASSO | - BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE |
| DEDOUGOU | - DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA |
| DORI | - DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA |
| FADA N'GOURMA | - FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA |

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|---|
| GAOUA | <ul style="list-style-type: none"> - GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE |
| KAYA | <ul style="list-style-type: none"> - KAYA - BOULSA - KONGOUSSI |
| KOUDOUGOU | <ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO |
| MANGA | <ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI |
| OUAHIGOUYA | <ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO |
| TENKODOGO | <ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE |
| ZINIARE | <ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE |

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte deux (02) phases :

1% - Une phase écrite d'admissibilité qui se déroule dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

La phase écrite d'admissibilité consiste en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue de laquelle les candidats sont déclarés admissibles.

Les cents (100) premiers sont retenus pour la phase écrite d'admission.

2% -Une phase écrite d'admission qui se déroule dans le centre unique de Ouagadougou.

La phase écrite d'admission se décompose comme suit :

- Composition d'ordre général:3heures
- Calculs numériques:2heures
- Mathématiques:3 heures

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Une moyenne de note égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de trente (30) élèves Agents techniques de la statistique à former l'Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF), pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, ayant le niveau de la classe de terminale C, D ou E à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme du BEPC ou de son attestation;
- une photocopie légalisée de l'attestation du niveau de la classe de Terminale C, D ou E.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - Ouagadougou : Pavillon soleil levant du SIAO.
 - Autres centres : Hauts Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|--|
| BANFORA | - BANFORA - SINDOU |
| BOBO-DIOULASSO | - BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE |
| DEDOUGOU | - DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA |
| DORI | - DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA |
| FADA N'GOURMA | - FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA |

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|---|
| GAOUA | <ul style="list-style-type: none"> - GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE |
| KAYA | <ul style="list-style-type: none"> - KAYA - BOULSA - KONGOUSSI |
| KOUDOUGOU | <ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO |
| MANGA | <ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI |
| OUAHIGOUYA | <ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO |
| TENKODOGO | <ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE |
| ZINIARE | <ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE |

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte deux (02) phases :

1% - Une phase écrite d'admissibilité qui se déroule dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

La phase écrite d'admissibilité consiste en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue de laquelle les candidats sont déclarés admissibles.

Les cents (100) premiers sont retenus pour la phase écrite d'admission.

2% -Une phase écrite d'admission qui se déroule dans le centre unique de Ouagadougou.

La phase écrite d'admission se décompose comme suit :

- Composition d'ordre général: 3heures
- Calculs numériques: 2heures
- Mathématiques: 3 heures

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Une moyenne de note égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de neuf (09) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National